CP Mode d'emploi !

Il peut paraître aberrant, ou tout au moins surprenant, 75 ans après l'apparition en France des premiers congés payés, de proposer une fiche sur ce sujet à l'AFPA. Mais depuis quelques temps, il semble que la direction joue à remettre en cause des avantages aussi basiques que celui du droit au repos pour les salariés. Progressivement, dans chaque région sont publiées des notes précisant pour 2012 les modalités de prise de congés, visant notamment, à réduire les possibilités pour les salariés de choisir leurs dates de prise de vacances en les obligeant, par exemple, à prendre 3 ou 4 semaines de vacances en juillet ou août, quand ce n'est pas la fermeture imposée des établissements pendant deux semaines en été.

Pour les collègues du siège et de certaines DR, ce n'est pas une nouveauté. En effet, l'été dernier déjà, M Feytis avait décidé de prendre des mesures du même type pour les salariés des services centraux. Le flash CFDT s'en était d'ailleurs fait l'écho.

Et bien sûr, à l'époque, la direction avait réfuté fermement l'idée qu'il se puisse agir d'une expérimentation ! Et cette année, on en découvre la généralisation à l'ensemble du territoire.

Que cachent donc ces petites mesquineries ?

Le discours officiel "bien pensant", est qu'en période de crise, tout le monde doit faire des sacrifices. Ce propos vise à culpabiliser les salariés par rapport aux difficultés que rencontre l'AFPA sur le plan économique.

Mais pour la CFDT, s'il faut chercher des responsables, ce n'est certainement pas dans le personnel des centres, des régions ni même du siège qu'on les trouvera. Le plan stratégique, par les déréglementations et désorganisations qu'il a générées n'a pas, comme il le prétendait, permis de répondre aux nouvelles donnes liées aux changements de financement, bien au contraire.

Mais manifestement, il est plus facile, pour la direction, de stigmatiser que de trouver de vraies solutions.

Alors, un à un, les usages, les petits avantages que les salariés ont pu gagner en 60 années de luttes syndicales sont mis à mal. La direction considère les accords conventionnels, voire le code du travail comme "des freins" à sa R'évolution.

Mais la CFDT entend bien défendre les accords qu'elle a signés et le fera à tous les niveaux. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'éditer des fiches qui permettront aux équipes syndicales et aux salariés de trouver des arguments réglementaires ou juridiques pour s'opposer, le cas échéant, à des mesures unilatérales que pourraient prendre telle ou telle hiérarchie intermédiaire régionale.

Après les congés, quelle sera la nouvelle cible ?

N-B : Vous trouverez des documents et une fiche technique sur le sujet dans la rubrique « Assistance juridique » de notre site : ***cfdtafpa.org*** *.*